

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 173 (Rect)

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de renforcer le contrôle du Parlement pour que le rapport puisse être examiné en commission permanente et en séance publique.